



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Postulat 02 (2021-2026) de Mme Anne Schranz POUR UN PLAN CLIMAT A PULLY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission ad hoc chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier le postulat de Madame la Conseillère Anne Schranz se composait de neuf personnes :

Mmes Anne Schranz, excusée et remplacée par Mme Anne Viredaz, Nathalie Lude, Lorena Marin Guex (présidente rapportrice), Paola Möhl, MM. Frédéric Bründler, Mathias Fernandez, Yassin Nour, Philippe Salma et Bertrand Yersin.

Notre commission s'est réunie le 8 mars 2022 à 18h00 au chemin de La Damataire 13. Nous y avons été reçus par MM. les Municipaux Lucas Girardet, Marc Zolliker, accompagnés de M. Thierry Lassueur, chef de service, M. Philippe Daucourt, chef de service et ainsi que son adjoint M. Vincent Chardonnens.

2. PRESENTATION DU POSTULAT PAR LA POSTULANTE

La parole est donnée à Mme Anne Viredaz, remplaçante de Mme Anne Schranz, qui expose les idées à l'origine du postulat :

Elle rappelle que le dernier rapport du GIEC relance l'alarme sérieuse sur la situation climatique qui se dégrade, crise climatique éclipsée par la pandémie et maintenant par l'invasion de l'Ukraine. La situation continue de se péjorer. Il est important de réduire, sans délai, les émissions de gaz à effet de serre.

Par ce postulat, il est demandé à la Municipalité de présenter un plan pour le climat afin de réduire la consommation de biens et de matière qui entraîne les émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, un grand nombre de mesures peuvent être prises.

3. PROBLEMATIQUE PRESENTEE PAR M. ZOLLIKER ET PRESENTATION DE M. LASSUEUR

M. Lassueur, chef de service, présente un point de situation général tant sur les conditions du changement climatique (éléments chiffrés), des conséquences de celui-ci ainsi qu'un exposé des mesures déjà entreprises par la Ville de Pully et des domaines où des actions sont en cours de réalisation et à venir.

Dans le cadre de cette présentation, les possibilités d'actions pouvant être prises au niveau politique sont rappelées :

- Légiférer, taxer, subventionner, informer et sensibiliser la population ;
- Transformer la ville pour la rendre plus verte et plus accueillante ;
- Montrer l'exemple en procédant à la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Il est mentionné que la Ville de Pully s'appuie sur un certain nombre de documents directeurs qui décrivent et déterminent sa politique en matière énergétique, à savoir :

- Concept énergétique de la Ville de Pully (2015) ;
- Planification énergétique territoriale ;
- PALM (mobilité et énergie) ;
- SDMD (Schéma directeur de la mobilité douce) ;
- Plan lumière : la Municipalité a pris des mesures pour réduire la consommation de l'énergie nécessaire à l'éclairage public. Pully dispose d'un éclairage public particulièrement exemplaire.

Il est relevé que la Ville de Pully a participé activement à différents programmes permettant de mesurer la consommation énergétique et permettant la récolte d'informations dans différents domaines, à savoir :

- Label Cité de l'énergie
- Pully à la loupe
- Cercle Indicateurs (comparaison entre villes suisses dans plusieurs domaines)

Dans la perspective de favoriser la transition énergétique, la Municipalité a réalisé et entrepris plusieurs actions notamment :

- Travaux de réfection du chantier de Villardin ;
- Projet de requalification des axes de transports publics pour favoriser la mobilité douce et les transports publics (renforcement de la ligne 48, Lavaux, bd Forêt) ;
- Mesures mises en place en vue de faciliter le déplacement à vélo dans la ville ;
- Limitation du stationnement à 6 heures afin de réduire l'occupation par les pendulaires et favoriser ainsi leur occupation par les riverains ;
- Via le projet Ecowatt voté en 2018, soutenir les personnes souhaitant supprimer le chauffage électrique ou poser des plaques voltaïques sur leur toit ;
- Informer, encourager la population à travers des actions de sensibilisation (projet « Ma Commune et moi », projet Reneovo à l'intention des propriétaires qui désirent procéder à une revue énergétique de leur patrimoine) ;
- Améliorer les infrastructures (Collège des Alpes, développer le chauffage à distance alimenté avec l'eau du lac pour la partie Sud de Pully, développer le réseau de recharge pour les voitures électriques) ;
- La Commune souhaite également montrer l'exemple par d'autres actions (à titre d'exemple, électrifier son parc de véhicules, PV Alpes, isolation du collège A.-Reymond, plan lumière, achat énergie verte).

Les changements pouvant être apportés grâce aux actions individuelles sont rappelés, à savoir :

- Mobilité modérée, en priorité via mobilité douce et les transports publics ;
- Bâtiments isolés, chauffés aux énergies renouvelables ;
- Adaptation des habitudes de consommations, en particulier pour l'alimentation.

Pour la Commune, les principaux enjeux sont :

- Développer la mobilité douce et les transports publics (PP8 CHF 40 millions)
- Faciliter la décarbonation du chauffage (chauffage à distance CHF 100 millions)
- Rénover son propre parc immobilier (Collège A.-Reymond CHF 20 millions)
- Informer et sensibiliser la population

En outre, M. Lassueur indique que les actions entreprises par Pully sont bien identifiées et intégrées mais dans des documents qui ne portent pas le titre « Plan climat ». L'élaboration d'un tel document ne permettrait pas forcément d'accélérer leur mise en œuvre mais offrirait l'avantage de réunir l'ensemble des actions et projets entrepris dans un même document. Se pose dès lors la question si le « plan climat » ne devrait pas être intégré dans la mise à jour du plan directeur communal.

M. Girardet rappelle que les explications relatives à ce que peut entreprendre la Commune ont été fournies à de nombreuses reprises et attestent que Pully ne part pas de zéro dans la lutte contre le réchauffement climatique. De nombreux projets existent mais ne sont pas visibles. Il est important de retenir que l'objectif poursuivi n'est pas forcément de repartir de zéro si un plan climat devait être rédigé. Les mesures existent tout comme la volonté exprimée par le Conseil communal de réviser le plan directeur communal. La révision de ce document devrait contenir les mesures relatives au climat. En effet, le plan directeur actuel ne contient pas le mot « climat ». Dès lors, la réflexion quant à l'élaboration d'un « plan climat pour Pully » couplée au projet de révision du plan directeur actuel arrive à point nommé.

4. DEBAT

Suite à la présentation de M. Lassueur et interventions de MM. Girardet et Zolliker, le débat est ouvert.

La mission de la Commission étant de préavisier sur le renvoi à la Municipalité du postulat « Pour un plan climat à Pully » ou de le classer, le présent rapport se limitera à présenter, de manière sommaire et non exhaustive, les éléments abordés dans la large discussion relative aux mesures prises et à entreprendre pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dans le cadre de la discussion, les membres de la commission ont mis en évidence les avantages de l'élaboration d'un plan climat, apporté certaines suggestions et questionnements, notamment :

- Le « plan climat » représenterait un document de référence pour la Commune ainsi qu'un outil de communication avec la population. Il permettrait d'ancrer, dans un cadre précis, les démarches entreprises et à réaliser et d'avoir une vision à long terme. Il faciliterait également notre adaptation aux évolutions à venir.
- L'élaboration d'un « plan climat » permettrait de réfléchir à la mise en place d'actions peu coûteuses (pistes cyclables, restauration scolaire, consommation locale et moins carnée).
- Un tel document aiderait à sensibiliser la population à la problématique du réchauffement climatique.
- Les relations intercommunales, plus particulièrement le développement de projets communs, seraient facilitées.
- La forme et titre du document devraient être définis. En effet, faut-il un document intitulé « plan climat » ou les actions et projets à réaliser doivent-ils être intégrés dans le futur plan directeur communal ?
- Anticiper les actions à entreprendre au vu de l'augmentation prévue de la population qui impliquera, *de facto*, une augmentation de la consommation énergétique.
- L'urgence d'établir un tel document est soulignée.

MM. Girardet et Zolliker ont rappelé les travaux entrepris à Pully. Si l'accent a été porté sur les projets plus coûteux, M. Zolliker précise que de nombreuses actions, moins onéreuses, ont également été entreprises par la Ville de Pully. De plus, la crise sanitaire a contraint la Municipalité à bloquer d'autres projets (appel d'offre panneaux solaires, projet « aujourd'hui, ma Commune »). Le coaching carbone pour les personnes intéressées est également en cours de préparation.

M. Lassueur rappelle que les objectifs poursuivis à travers les plans climats sont ceux posés par la Confédération, qui sont repris par les cantons puis les communes. Un plan climat est destiné à déterminer quelles sont les mesures que peut entreprendre la Commune pour faciliter l'atteinte de ces objectifs. D'ores et déjà, beaucoup de mesures ont été prises par la commune. Celles retenues seront celles qui ont un impact sur la courbe d'augmentation des températures. Les mesures existantes, les moyens et ressources doivent être alloués pour les réaliser. A travers la discussion, il est relevé qu'une meilleure communication quant aux projets menés et leur état d'avancement serait nécessaire.

Enfin, les axes de travail prioritaires sont la communication sur l'état d'avancement des projets en cours, la mobilité, la rénovation, les actions d'information, la sensibilisation et l'accompagnement de la population.

5. VOTE

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération du postulat de Mme Schranz est soumise au vote de la commission ad hoc.

A l'unanimité, la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Pully

- Vu le postulat de Madame Anne Schranz ;
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet ;

Décide

- De prendre en considération le postulat de Madame la Conseillère Anne Schranz demandant le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Pully, le 14 mars 2021

Pour la Commission ad hoc, sa présidente rapportrice

Lorena Marin Guex